

SÉMINAIRE « GRANDES RIVIÈRES SAUVAGES »

Onema, Paris - le 24 novembre 2015

Comment adapter les critères de la grille d'évaluation du label "Site Rivières Sauvages" aux grandes rivières françaises ?

Travail collaboratif avec les gestionnaires des rivières concernées

Présents : Heri Andriamahefa (AE Seine Normandie) - Jean René Malavoi (EDF) – Joël Herbach (Allier Sauvage) – André Berne (AE Seine Normandie) – Laurent Colombe (L'Oréal) – Anne Vivier (Onema) - Guillaume Cortot (CDC Biodiversité) – Delphine Jung (CEN Lorraine - Réserve Naturelle Moselle Sauvage) – Agnès Rosso Darmet (Cerema, remplaçant Patricia Détry) – Patrick Modrak, (BE en Allemagne) – Michel Meybeck (retraité, géochimiste, CNRS) - Pierre Mangeot (AE Rhin Meuse) - Julien Charrais, Lucie Galland, Mélanie Taquet, Denis Caudron (ERN France) - Martin Arnould et Roberto Epple (Fonds Rivières Sauvages).

En visioconférence : Nathalie Bardin (EPIDOR).

Lucien Maman (AE Loire Bretagne), Patricia Détry (Céréma) et Fabrice Gonnet (SMR Drôme) pour des raisons techniques, n'ont pu participer.

Pascal da Costa (EC Paris) a participé à la fin de la réunion

Excusés : Adrien Auzeil (Opie-Bentos) - Stéphane Grivel (MEEDD) - Estelle Cournez (CEN Allier) - Nathalie Saur (AERMC) - Sylvie Jego (AEAG) - Christian Boucansaud (Fédé Pêche 07) - Régis Thepot (Seine Grands Lacs) - Jean-Michel Cardon (ONEMA) - Jérôme Jamet, Benjamin Bulle, Georges Emblanc et Simon Burner (Fonds Rivières Sauvages).

Ce nouveau séminaire a rassemblé 20 personnes, sous la responsabilité **d'Heri Andriamahefa**, président du Conseil Scientifique du projet Rivières Sauvages. Roberto Epple a donné en introduction quelques nouvelles sur le projet :

- L'Accord Cadre en cours de bilan et renouvellement avec l'Onema, les 6 agences, le MEDDE ;
- Les projets de nouvelles labellisations ;
- L'articulation avec le WWF et son projet EALP-STAR, en cours d'abandon ;
- Un projet Interreg à l'échelle européenne avec Euronatur,
- L'énorme pression hydroélectrique dans les Balkans.

Il a conclu en parlant des difficultés à équilibrer le budget du projet.

Ce séminaire avait pour objet la poursuite du travail sur la grille de critères Grandes Rivières Sauvages : construire une grille homogène, simplifiée mais toujours exigeante.

I- TRAVAIL SUR LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

Heri a rappelé les travaux depuis le dernier séminaire du 11 mai 2015, avec l'élaboration d'une **grille version 2 pour les grandes rivières**. Il a rappelé les familles de critères : urbanisation, qualité de l'eau, morphologie, continuité et l'importance de mailler les critères.

Il a rappelé les 7 rivières, tronçons de rivières concernés :

- **l'Allier aval**, (120 km de Vichy au Bec d'Allier),
- **le Doubs**, (30 km, de l'aval de Dole jusqu'à Navilly),
- **l'Ardèche**, (30 km de gorges entre Vallon Pont d'Arc et St Martin d'Ardèche) ;
- **la Loire**(40 km de Bourbon Lancy à Devay),
- **la « Moselle sauvage »**, (12 km, de Gripport à Bayon) ;
- **l'Ain**, (40 km, de Baraton à la confluence avec le Rhône),
- **la Dordogne** (Dordogne lotoise et périgourdine, longue de 110 km, entre Argentat et Groléjac).

Il est rappelé que, **avec la première grille, pour les tronçons notés, les critères éliminatoires interdisaient toute labellisation**. Même les rivières avec des caractéristiques de naturalité rares, comme l'Ardèche, sont éliminées du fait des éclusées et barrages amont, ce qui est **parfaitement rationnel** si on considère la perturbation hydrologique.

Mais cette rigueur pose naturellement un **problème pour intéresser les territoires, les Agences**. Faut-il avoir des critères scientifiques tellement rigoureux qu'aucun tronçon n'y répondra ? Ou bien assouplir, moduler, en tenant compte du fait que certains tronçons présentent des caractères de naturalité remarquables (**sentiment de nature**) et que l'important est de **construire une dynamique allant vers plus de naturalité** ?

Jean René a rappelé que cette question avait opposé, dès l'origine, les membres du CS sur les rivières de montagne, la présence d'un ouvrage étant, à priori, en poussant la logique du concept de naturalité, incompatible avec le « caractère sauvage ».

Nathalie Bardin, pour la Dordogne, a rappelé l'important effort fait dans le cadre du « **Défi éclusées** » pour améliorer les éclusées de la Dordogne, et rappelé le classement de l'ensemble du bassin de la Dordogne en **Réserve de Biosphère (MAB/Unesco)**. Dans ce contexte, faut-il exclure un prolongement vers Rivières Sauvages, qui peut pousser à aller encore plus loin ?

La discussion a été également relancée sur la taille des « tronçons » pour les rivières de plaine. Faut-il garder une longueur minimale de 10 km, ou bien l'agrandir, vu le format des cours d'eau en plaine (rang 6 Stralher) ? Pour beaucoup, même si le travail porte sur la **mobilité des cours d'eau**, il ne faut pas abandonner les petits tronçons. Jean René a parlé de « **little big rivers** ». (Delphine Jung a rappelé que, pour la « Moselle sauvage », seules les berges étaient protégées, pas l'eau).

→ La notion de largeur est maintenue, la longueur est de l'ordre de 10km + ou -

Denis Caudron a rappelé l'importance, dans l'attribution du label, de la **gouvernance entre les acteurs**. Le label est et doit être avant tout un outil au service des gestionnaires, le référentiel, (cahier des charges du label) s'appuie lui-même sur la grille de critères scientifiques, le « socle technique du label ». Et, conformément au référentiel, il faut un **porteur et un programme d'actions**. Joël Herbach a insisté sur ce point, rappelant **qu'une rivière sans gouvernance ne peut être candidate** et que, sur l'Allier, après 20 années d'efforts, la gouvernance est là, autour de l'idée d'un « Allier sauvage ».

→ la structure de gouvernance reste une obligation sauf sur des cas particuliers

Heri Andriamahefa rappelle les intenses discussions sur la qualité des fonds de vallée : il faut **créer un nouveau critère sur l'occupation des sols**, à deux niveaux :

- 1) niveau qualité de l'espace de mobilité ;
- 2) niveau fond de vallée calé par les alluvions, avec une végétation qui doit être naturelle, (ripisylve ou prairies naturelle)

Il est rappelé que, sur le bassin du Léguer, les prairies naturelles sont plus riches que les forêts alluviales). Il faut du Fz, mais aussi du Fx et Fy, pour avoir l'enveloppe maximale. Pour mesurer l'occupation des sols en fond de vallée, il y a plusieurs outils à mobiliser : orthophotos, Corine Land Cover. **Le travail devra, pour la bande proche, être fait à la main.**

→ pour le fond de vallée, le choix est de maintenir les 2 niveaux

Une discussion émerge sur des **critères principaux et secondaires**, avec une sorte de « **système bonus-malus**. » L'idée est d'être **très sévères sur les critères hydromorphologiques**, et d'avoir une **pondération sur les critères qualités de l'eau** : pourquoi pénaliser la Moselle si l'eau qui arrive en amont de la réserve naturelle est de médiocre qualité, alors que le **rôle épurateur de la réserve sert l'aval ?** (Services écosystémiques) ?

En terme de modification des curseurs, André Berne a questionné pour savoir si, pour le **soutien d'étiage, naturellement incompatible**, cela avait un sens de pénaliser un tronçon 50 km à l'aval d'un grand barrage, quand le soutien d'étiage, les éclusées n'influent qu'à la marge sur les débits naturels ? Faut-il prendre une influence de 1 %, 10 %, 50% par exemple ? En tous les cas, il ne faut pas que l'éclusée dépasse de 50 % le débit réservé.

Jean René Malavoi a rappelé que, **en suite d'études fines d'EDF, il y a des éclusées qui n'ont pas d'impacts sur le milieu**. Sur ce point, il faut voir le **gradient, le ratio, la période**. La thèse de Dominique Courret, de l'Onema, sur un « **indicateur éclusées** », (avec un impact de « très grave » à « pas grave ») peut être utile.

Joël Herbach a rappelé que, **dans les Limagnes, les irrigants prennent plus d'eau que le débit d'étiage, donc que le soutien d'étiage est nécessaire**. Heri Andriamahefa a rappelé les débits inversés de la Seine avec les grands barrages réservoirs.

→ pour les soutiens d'étiage et éclusées, modification des curseurs

André Berne a rappelé que, **pour la continuité, il fallait par contre une franchissabilité totale des ouvrages**, au moins dans des conditions de forte hydraulité. La question du **taux d'étagement** est évoquée : est-ce une meilleure approche que le **Syrah** ? Quoiqu'il en soit, le taux d'étagement ne peut être supérieur à 10%. (Les SDAGE admettent 30 % de taux d'étagement).

→ pour la continuité : 2 catégories : franchissabilité totale à garder et curseurs sur la présence de seuils pour les GRS

Pour les critères qualité de l'eau, il faut prendre en compte qu'une bonne partie de la pollution (HAP) vient de l'air, comme l'a indiqué Michel Meydeck. **Avec cet indicateur, toutes les rivières françaises sont en mauvais état**. Est-ce que le critère « bon état » est minimal, ce qui déclasserait la « Moselle sauvage » ? Quel bon état ? Chimique ? Biologique ? Pour André Berne, il faut enlever la chimie.

Joël Herbach rappelle que, sur l'Allier, le maïs est envahissant. **Il n'y a qu'une quarantaine de km sans maïs**. Mais, s'il y a un bon état chimique à l'aval des cultures, ou est le problème, d'un certain

point de vue ? Les paramètres nitrates et phosphore ne sont pas toujours adaptés, le plus grave problème restant celui du phosphore. Il faut aussi rester vigilants sur les PCB.

→ il faut donc bien revoir les seuils de notation sur la qualité de l'eau.

Il est décidé, à l'issue de la discussion, de supprimer le caractère éliminatoire des critères, de modifier certains curseurs sur les critères ainsi que les seuils de notation, de pondération.

Il est donc proposé de :

1) supprimer les critères :

- Aucun critère n'est supprimé, mais il sera supprimé le caractère éliminatoire de certains critères pour les grands cours d'eau.

2) ajouter les critères :

- Soutien d'étiage : le mode d'expertise reste à définir (en % de soutien d'étiage ?)

- Nouveau critère d'occupation des sols à deux niveaux :

Niveau 1 : espace de mobilité

Niveau 2 : Fond de vallée

Ces deux sous critères seront liés. Par exemple si l'espace de mobilité est altéré, mais le fond de vallée intact, la note sera de 0. Si les deux sont en état naturel, la note sera de 2 points. Si l'espace de mobilité est préservé mais le fond de vallée altéré, la note sera de 1 points (valeur des notations à préciser)

3) modifier les seuils de notation pour les critères :

- nombre d'obstacles infranchissables,

- nombre total d'obstacles tolérés,

- Qualité physico-chimique : Seul le bon état sera nécessaire pour avoir la note maximale,

4) modifier les seuils de pondération pour les critères :

- Eclusés : il s'agira surtout de revoir le mode d'évaluation de ce critère

- Dignes : il faudra préciser la position des digues (lit mineur / lit majeur)

5) maintenir en l'état les critères :

- Tous les autres critères non cités

A la fin du débat, **deux cours d'eau obtiennent toujours une note inférieure à 70/100** (note éliminatoire dans la précédente grille) : La Dordogne, et la Moselle.

Le classement des 7 cours d'eau devient :

1- Ardèche (81,5/100)

2- Doubs (76,5/100)

3- Allier (73,5/100)

4- Loire (71/100)

5- Ain (70/100)

6- Dordogne (68,25/100)

7- Moselle (57,25/100)

Il faut continuer à reprendre la grille, poursuivre le travail sur les critères problématiques, rester autour de **3 grands blocs : la morphologie ; la qualité de l'eau ; la biodiversité.**

II- RÉFLEXION SUR L'UTILISATION DU TERME "SAUVAGES"

Quel peut-être le degré de compromis scientifique ? Une nouvelle discussion a donc émergé sur le contenu du terme « sauvage ». Peut-il s'appliquer réellement à une grande rivière ?

Pour André Berne, le terme sauvage ne peut-être adapté à une grande rivière. Pour Roberto Epple, le terme est très « communicatif », mais il est difficile de comparer la Valserine et la « Dordogne sauvage ». Il a rappelé le terme « **Wild and Scenic River** » aux Etats-Unis, avec une **entrée forte sur le paysage**. Il a indiqué également que la position du CA du Fonds Rivières Sauvages pouvait être différente de celle du CS.

Pour Héri Andriamahefa il faut tenir compte du principe que, « **quand on marche (ou fait du canoë) dans un cours d'eau, et qu'on a l'impression qu'il est sauvage, alors, il l'est** ». Michel Meybeck a lui rappelé le destinataire de la labellisation : **le promeneur, le poisson migrateur, le gestionnaire ?**

Delphine Jung a parlé : **1.** D'une rivière qui se sert elle-même ; **2.** D'une rivière pour les poissons ; **3.** D'une rivière pour les promeneurs.

Martin Arnould a rappelé l'intérêt de l'outil, lors de sa création en suite de la destruction du Rizzanese, en Corse : proposer un instrument de protection, mais aussi de valorisation. Il y a bien une volonté de démarche d'amélioration continue, exigeante, évaluable, collective, encore assez rare à l'échelle de la France.

La question du **coût de labellisation** a également été abordée par Jean René Malavoi. Pour avoir une bonne idée de l'impact des éclusées sur les poissons, il faut 5 années de données et d'études. Qui peut s'offrir cela, hormis les très grandes entreprises ?

Sur l'appellation "Grandes Rivières Sauvages". Les arguments POUR conserver ce terme sont qu'il **affiche une ambition, qu'il est lisible, porteur, cohérent avec ce que fait déjà le Fonds Rivières Sauvages et ERN** et déjà utilisé pour la Moselle, la Loire et l'Allier. Les arguments CONTRE : le terme est, **non adapté à la réalité, il n'existe pas de rivières réellement sauvages en France**, il risque de **décrédibiliser la démarche et peut apporter de la confusion**.

Simplifier ne signifie pas baisser le niveau. Mais c'est essentiel pour faire appréhender, hors des secteurs les plus remarquables des têtes de bassin, l'idée que **la naturalité, certes altérée, mais qui peut être reconquise, est un atout pour les territoires**. Il faudra bien sûr consulter le CA et poursuivre la réflexion. La notion de « Rivières Patrimoniales » est intéressante.

➔ **pas de conclusion majeure pour la nomination des grandes rivières sauvages mais tendance à garder les mêmes sémantiques que pour les petites et moyennes.**

III- PROPOSITION D'UNE GRILLE UNIQUE POUR TOUTES LES RIVIÈRES

Les arguments pour et contres l'idée de conserver le terme "sauvage" pour les grandes rivières étant équilibrés (4 pour, 4 contre), il est convenu de **garder une seule grille**.

Donc, afin de faciliter la lisibilité et de ne pas multiplier le nombre de grilles d'évaluation, il apparaît opportun de fusionner la grille Rivières Sauvages et la grille Grandes Rivières Sauvages, afin d'**obtenir un outil d'expertise technique globalisé**. Cette conclusion est aussi venue du fait que lors de l'analyse des résultats préliminaires sur les grandes rivières, il est apparu que les cours d'eau

obtenaient en moyenne des notes de 50 à 70 points, ce qui correspondraient à des niveaux théoriques « 0 », « -1 », « -2 » (la dénomination sera bien sûr à revoir) de la grille d'évaluation en vigueur. De plus il est apparu que la grande majorité des critères de la grille actuelle pouvaient être utilisés pour expertiser les grands cours d'eau, seuls les seuils de ces critères seraient donc à modifier. Plus concrètement, la nouvelle grille V2.0 présenteraient 5 niveaux d'évaluation ordonnés de la manière suivante :

Note obtenue	Niveaux Grille V1.0	Niveaux Grille V2.0	Domaine d'application théorique
Supérieure à 90 points	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 5</i>	Petites et moyennes Rivières
De 80 à 89,9 points	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 4</i>	
De 70 à 79,9 points	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 3</i>	
-- Seuil d'éligibilité Label Site Rivières Sauvages – Petites et moyennes rivières --			
De 60 à 69,9 points	-	<i>Niveau 2</i>	Grandes Rivières
De 50 à 59,9 points	-	<i>Niveau 1</i>	
-- Seuil d'éligibilité Label Site Rivières Sauvages – Grandes Rivières --			
Inférieure à 50 points	-	<i>Niveau 0</i>	

Sur cette version, les seuils des paramètres actuels pour les niveaux 1-2-3 (niveaux actuels) ne seraient pas ou peu modifiés. Il s'agira cependant de rajouter deux nouveaux seuils de notation correspondant aux niveaux 1 et 2. Il faudra également rajouter les critères cités précédemment propres aux grandes rivières. Concrètement la grille se présentera de la même façon qu'actuellement, sous forme de tableur Excel[®]. L'opérateur aura juste à définir au début de la saisie des données s'il s'agit d'un grand cours d'eau ou d'un petit/moyen cours d'eau, ce qui aura pour effet grâce à une macro de désactiver/activer les critères propres aux grandes rivières.

L'avantage de cette future grille est qu'il sera par la suite possible également d'appliquer les premiers niveaux à l'évaluation « Rivières Sauvages » des petits et moyens cours d'eau. Ainsi, mêmes si ces premiers niveaux ne permettront pas d'obtenir le label, ils pourront donner une indication sur le niveau actuel du cours d'eau selon la notation RS. Par exemple, un moyen cours d'eau atteint une note théorique de 52 points soit un niveau 1 dans la grille nouvelle version, il n'est pas labellisable en l'état, mais les thématiques sur lesquelles les problématiques sont les plus importantes pour une labellisation Rivières Sauvages seront facilement identifiables.

Le travail à réaliser porte principalement sur la définition des nouveaux seuils de notations pour les premiers niveaux (futur niveau 1 et 2) et des règles d'attribution des niveaux pour les grandes rivières (ex des petits/moyens cours d'eau ou une rivière ayant obtenu 90 points mais présentant un ouvrage de types seuil/barrage sur son linéaire ne peut prétendre au niveau 3 et est rétrogradée au niveau 2).

➔ il est convenu de garder une seule grille avec des modifications des seuils, des notes et des pondérations, ce travail sera dans un premier temps réalisé en trinôme par Héri Andriamahefa, Julien Charrais et Lucie Galland.